



COMMISSION JURIDIQUE, DE DISCIPLINE ET DES RÈGLEMENTS

OBJET : RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA SÉANCE DU 22 JUIN 2026

La Commission tient à rappeler que l'ensemble des acteurs participants, y compris les dirigeants des clubs, aux compétitions organisées par la LNB sont tenus à un devoir d'exemplarité. Que si le contexte des phases finales crée de la tension, chaque acteur doit gérer ses émotions et doit avoir pleinement conscience que son comportement est de nature à impacter directement l'image du basketball.

La CJDR s'est réunie le 22 juin 2026, afin de se prononcer sur des incidents qui ont eu lieu lors du Match 3 des playoffs de Betclic ELITE opposant l'AS MONACO BASKET à PARIS BASKETBALL le 19 juin 2026. Les intéressés ont été convoqués pour une séance se déroulant après le Match 4 des Finales compte tenu des délais très restreints susceptibles de porter atteinte au respect des droits de la défense, conformément aux Règlements de la LNB.

AFFAIRES DISCIPLINAIRES

Dossier n°D81 – Alpha DIALLO (AS MONACO BASKET)

Match 3 des Finales de Betclic ELITE – AS MONACO BASKET / PARIS BASKETBALL du
19 juin 2026 :

- comportement antisportif

➤ **Décide de ne pas entrer en voie de sanction**

Dossier n°D82 – Matthew STRAZEL (AS MONACO BASKET)

Match 3 des Finales de Betclic ELITE – AS MONACO BASKET / PARIS BASKETBALL du
19 juin 2026 :

- comportement antisportif

➤ **Suspension d'un (1) match ferme et d'un (1) match assorti de sursis**

Le match de suspension ferme est fixé lors de la rencontre suivante :

- match 5 des finales de Betclic ELITE 2025/2026

Le Joueur a interjeté appel de la décision auprès de la Chambre d'Appel de la FFBB.